

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,4,5,6,7,8,3,9,10,11,2,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 22h54

**Etaient présents** : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du point 7), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au point 7), M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au point 32), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au point 10) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au point 30) Montfaucou : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au point 10) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du point 4 et jusqu'au point 13) Nancray : M. Vincent FIETIER (jusqu'au point 20) Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Etaient présents en visioconférence** : Besançon : Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, M. André TERZO Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Gennes : M. Jean SIMONDON Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

**Etaient absents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Claude MAIRE Pirey : M. Patrick AYACHE Saint-Vit : Mme Anne BIHR Vaivre : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

**Secrétaire de séance** : M. François BOUSSO

**Procurations de vote** : F.BAEHR à N.BODIN, A.BENEDETTO à H.ALEM, P.BILLEREY à G.SPICHER, N.BOUVET à L.CROIZIER, F.BRAUCHLI à L.GAGLIOLO, C.CAULET à F.PRESSE, A.CHASSAGNE à H.ALEM, A.CHAUVET à A.LAROPPE, J.CHETTOUH à N.BODIN, P.CREMER à K.BERTAGNOLI (à partir du point 8), B.CYPRIANI à N.SOURISSEAU, K.DENIS-LAMIT à G.BAILLY, L.FAGAUT à C.VARET, S.GHARET à E.AEBISCHER, V.HALLER à M.ETEVENARD, P.C.HENRY à C.WERTHE, D.HUGUET à F.BOUSSO, J.E.LAFARGE à A.POULIN, M.LAMBERT à L.MULOT, C.MICHEL à S.COUDRY, M.T.MICHEL à C.DEVESA, M.PIGNARD à M.LEMERCIER, Y.POUJET à A.GHEZALI, K.ROCHDI à A.MARTIN, JH.ROUX à S.COUDRY, J.SORLIN à A.GHEZALI, A.TERZO à C.LIME, S.WANLIN à M.ZEHAF, A.BLESSEMILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à J.KRIEGER, O.LEGAIN à F.BAILLY, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à M.FELT, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à G.ORY, JF.MENESTRIER à M.JASSEY, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, J.SIMONDON à V.FIETIER, R.BOROWIK à D.HUOT, C.LINDECKER à V.FIETIER, P.CORNE à B.LOUIS, P.PERNOT à L.GAGLIOLO, C.MAIRE à F.GALLIOU, A.OLSZAK à P.CHANEY, P.AYACHE à G.BAULIEU, JM.BOUSSET à M.LEOTARD, N.DUSSAUCY à JP.MICHAUD, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à F.TAILLARD, JM.JOUFFROY à Y.MAURICE, JC.CONTINI à F.RACLOT, D.LEGAIN à J.ANDRIANSEN.

Délibération n°2022/005998

Rapport n°22 - Projet de Grande Bibliothèque – Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération-  
Autorisation de signature d'un avenant n°2

**Projet de Grande Bibliothèque –  
Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération -  
Autorisation de signature d'un avenant n°2**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente**

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « AP/CP Grande Bibliothèque »	Montant de l'AP : 55 769 000 € en dépenses Montant du CP 2022 : 5 367 647 € en dépenses (DM3 2021) Montant de l'opération sur la période : avenant n°2 de 218 460 € HT
<b>Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026</b>	

**Résumé :**

Grand Besançon Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des études préalables à la construction de la future Grande Bibliothèque, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté. Dans ce cadre, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement constitué autour de l'agence GUEDOT (mandataire), portant sur une mission complète, pour un montant de 6,23 M € TTC et avec un coût des travaux fixé à hauteur de 29,5 M € HT (valeur juillet 2019).

Un avenant n°1 d'un montant de 526 362 € HT passé après la validation de la phase d'Avant-Projet Sommaire a eu pour objet de prendre en compte des prestations complémentaires, faisant suite à l'augmentation de l'estimation financière des travaux portée à 33 M€ HT (valeur juillet 2019) pour prendre en compte des modifications et optimisations du programme.

Un avenant n°2 doit prendre en compte une reprise des études de niveau Avant-Projet Sommaire (APS) pour la remise d'un APS modificatif allégé, en raison du changement de la définition du niveau des plus hautes eaux de la nappe phréatique.

Après rendu de l'APS modificatif, le nouveau coût opérations est de 59 021 148 € HT TDC, soit 70 825 378 € TTC TDC, pour un coût travaux estimé à 34 220 200 € HT (valeur juillet 2019).

### **I. Rappel du contexte de l'opération**

Lors de ses séances des 24 mai et 12 octobre 2018, le Conseil Communautaire a successivement déclaré d'intérêt communautaire l'opération de la future Grande Bibliothèque et décidé de lancer les études correspondantes, entre autre par l'intermédiaire d'un concours de maîtrise d'œuvre.

La future Grande Bibliothèque regroupera la bibliothèque d'agglomération et la bibliothèque universitaire de Lettres et Sciences Humaines. Elle sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage conjointe de Grand Besançon Métropole et de l'Université. L'Etat, via les Ministères de la Culture et celui de l'Enseignement Supérieur, est également impliqué dans la conception de la Grande Bibliothèque et de son financement.

### **II. Le marché de maîtrise d'œuvre**

Le marché attribué présente les caractéristiques suivantes :

- Le titulaire est le groupement constitué ainsi :

Mandataire :	Pascale GUEDOT Architecture
Architecte associé :	Architectures AMIOT LOMBARD
BE Structure :	IGB
BE Fluides :	Louis CHOULET
Economiste :	ECB
Acousticien :	AIDA

- Le montant du marché initial : 5,19 M € HT, soit 6,23 M € TTC (valeur 2019).

- Le marché concerne une mission de base complète de maîtrise d'œuvre, avec engagement du respect du programme (fonctionnalité), des objectifs techniques (qualité environnementale notamment) et du coût travaux.
- Le coût objectif des travaux : 29,5 M € HT (valeur 2019).
- Les taux de tolérance : 3 % en phase études et 2 % en phase chantier.

### **III. L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Suite aux deux ajournements de l'avant-projet sommaire (APS) de la construction de la future Grande Bibliothèque et aux compléments transmis par la maîtrise d'œuvre, le Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole réuni le 27 mai 2021 a acté la validation de cette phase, ainsi que l'augmentation de l'estimation financière des travaux, initialement de 29,5 M € HT en phase concours (valeur décembre 2019), estimation fixée à 34,2 M € HT lors du rendu du dossier APS en juillet 2020 et à présent de **33 M € HT** (valeur juillet 2019).

Suite à cette validation un avenant n°1 ayant pour objet l'acceptation de la proposition d'honoraires d'un montant de **526 362 € HT** a été signé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### **IV. L'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre et impact coût travaux**

Les études Avant-Projet Définitif APD n'ont pas pu démarrer en mai 2021.

Le projet architectural de Grande bibliothèque à Saint-Jacques est soumis à une contrainte importante liée à la prise en compte d'une remontée considérable de nappe phréatique. Alors que le terrain choisi est classé en zone blanche PPRI (zone constructible), à une altitude NGF de 241 m, les experts prévoient la possibilité tous les 50 ans d'une remontée de la nappe jusqu'à la cote 243 m NGF. Ce qui a pour conséquence de bouleverser la fonctionnalité initiale du projet. Un gros travail a été mené par la Maîtrise d'œuvre pour proposer des solutions.

Un cuvelage étanche jusqu'à une hauteur de 243 m NGF ceinture l'ensemble du bâtiment, y compris la cour de service. Le rez-de-chaussée de l'aile Saint-Bernard sort de l'opération, ce qui a entraîné d'importantes modifications d'implantation des espaces BU (salle d'exposition à réimplanter sur le site St Jacques, Open + remonté au RDC, circulations verticales ajoutées), et de façon plus modérée des espaces BA (perte des locaux mutualisés BU-BA, réduction de la surface des magasins à retrouver dans le projet VNF, complexité du stationnement du grand bibliobus). Le seul accès technique est tourné vers Saint-Denis et la cour de service.

Une donnée importante liée à la fonctionnalité des issues de secours et de l'accessibilité des pompiers au niveau de la voie échelle devant le bâtiment St Bernard : dès la cote 241,60 m NGF atteinte, le bâtiment devra fermer ses portes au public.

Des surcoûts de travaux sont à attendre.

La norme NF DTU 14.1 Travaux de bâtiment – travaux de cuvelage de la partie immergée des bâtiments a été modifiée en novembre 2020 soit postérieurement au Concours qui a eu lieu en 2019.

Ceci impose au Maître d'Ouvrage de définir les niveaux des plus Hautes Eaux Connues ou Prévisibles, des Eaux Hautes et Eaux Exceptionnelles qui impactent l'ouvrage et sa conception. Ce changement impacte les études APS réalisées et nécessitent de reprendre celles-ci pour obtenir un APS modificatif redéfinissant les coupes et élévations, le tableau des surfaces, les perspectives, la notice traitant de l'étanchéité du Rez-de-Jardin ainsi que les estimations financières.

La date de remise de l'APS modificatif par le Maître d'Œuvre est fixée au 28 janvier 2022.

La reprise des études APS entraîne une mise à jour du programme, avec pour conséquence, un impact sur le coût travaux et le coût de l'opération Toutes Dépenses Confondues.

Le nouveau coût opérations est de 59 021 148 € HT TDC, soit 70 825 378 € TTC TDC, pour un coût travaux estimé en phase APS modificatif à 34 220 200 € HT valeur juillet 2019). Sur cette base, un nouveau plan de financement a été présenté lors du Copil financeurs le 04 février 2022.

Le calendrier prévisionnel de l'opération a également été recalé. Le nouveau planning prévoit notamment un démarrage de la phase d'études Avant-Projet Définitif, début mars, pour un rendu en juin et un dépôt du Permis de Construire en juillet 2022. Ainsi, le démarrage des travaux peut être envisagé fin 2023 pour une livraison de l'équipement fin 2026.

L'avenant n°2 a donc pour objet l'acceptation de la proposition d'honoraires d'un montant forfaitaire de **218.460,00 € HT** pour la reprise de ces études.

Le montant total du marché (y compris les missions complémentaires et en tranches optionnelles) serait porté à **5.932.222 € HT soit 7.118.666,40 € TTC**, représentant une augmentation du marché initial de **14,36 %**.

La CAO du 17 décembre 2021 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

**Mmes F.BAEHR (1), P.BILLEREY (1) et K.DENIS-LAMIT (1), et MM. JE.LAFARGE (1), Y.POUJET (1) et A.POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur la passation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque d'un montant de 218 460 € HT,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 annexé au rapport,**
- **valide l'Avant-Projet Sommaire modificatif avec un coût opération d'un nouveau montant Toutes Dépenses Confondues de 59 021 148 € HT,**
- **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les financements de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Pour : 99

Contre : 0

Abstention\* : 9

Conseillers intéressés : 6

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

## AVENANT N° 2

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Grand Besançon Métropole  
Département Architecture et Bâtiments  
2 rue Plançon  
25043 Besançon Cedex  
Tel : 03.81. 61 59 00

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :  
**Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole**

### B - Identification du titulaire du marché

PASCALE GUEDOT, EURL D'ARCHITECTURE (mandataire de l'équipe)  
29 RUE MIGUEL HIDALGO  
75019 PARIS  
Tel : 01 42 08 40 12

### C - Objet du marché

Objet du marché public : **Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Grande Bibliothèque à Besançon : bibliothèque d'agglomération et bibliothèque universitaire Marché n°300939**

Date de la notification du marché : **22/01/2020**

Montant initial du marché public : **5.187.400,00 € HT** soit **6.224.880,00 € TTC**

Montant avenant n°1 : **526 362 € HT.**

Nouveau montant du marché public : **5 713 762 €HT** soit **6 856 514.40 €TTC**

### D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte une reprise des études de niveau Avant Projet Sommaire (APS) pour la remise d'un APS modificatif allégé en raison du changement de la définition du niveau des plus hautes eaux.

En effet, la norme NF DTU 14.1 Travaux de bâtiment – travaux de cuvelage de la partie immergée des bâtiments a été modifiée en novembre 2020 soit postérieurement au Concours qui a eu lieu en 2019, Ceci impose au Maître d'Ouvrage de définir les niveaux des plus Hautes Eaux Connues ou Prévisibles, des Eaux Hautes et Eaux Exceptionnelles qui impactent l'ouvrage et sa conception.

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Il convient donc de conclure un avenant n°2 ayant pour objet l'acceptation de la proposition d'honoraires d'un montant de **218 460 € HT**.

Le montant total du marché (y compris les missions complémentaires et en tranches optionnelles) est porté à **5 713 762 € HT** soit **6 856 514,40 € TTC**, représentant une augmentation du marché initial de **14,36 %**.

La CAO du 17 décembre 2021 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Une nouvelle répartition des honoraires est annexée au présent avenant.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à tout recours fondé sur les clauses et événements qui ont motivé les dispositions du présent avenant.

### E - Signature du mandataire

A....., le .....

Signature

### F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Besançon, le .....

Signature

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché (mandataire)

- **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....  
Signature du titulaire,

- **Récépissé en cas d'envoi en LR avec accusé de réception :**

- **Date en cas d'envoi en eLR :**